

**Nom et Prénom de l'enfant :**

**Classe :**

Madame, Monsieur,

Votre enfant va bientôt reprendre le chemin de l'école.

Quelques démarches de votre part sont nécessaires pour une rentrée réussie.

**Garderie du matin** - de 7H30 à 9H00 : coût 1,25€ du lundi au vendredi

**Garderie du soir** - de 15H35 à 16H00 : gratuite le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- de 16H00 à 18H30 : coût 1,25€ le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

**Garderie du mercredi** - de 12H00 à 12H30 : gratuite

**Restauration scolaire :**

Le marché de fournitures des repas a été renouvelé auprès de «SAS la Culinaire » au mois d'août. Compte tenu de l'augmentation des fournitures et du prix de revient des repas, la Commune de Siros est dans l'obligation de facturer, à partir de la rentrée scolaire de septembre, le repas à 3,50€

**Activités Périscolaires** : mardi et jeudi de 16h à 17h

Les activités périscolaires de septembre concerneront les enfants inscrits.

Elles se dérouleront comme suit : les jeudis activités sportives avec Récré'vasion

- 11 septembre : pétanque pour les CE1-CE2
- 18 septembre : thèque (jeu sportif similaire au baseball) pour les CM1-CM2
- 25 septembre : poignée de porte/balle américaine pour les CE1-CE2

Le mardi : danse avec Créa'danse

Nous vous demandons de bien vouloir, **dès à présent et avant le 28 août**, procéder à l'inscription de vos enfants, en retournant cet imprimé au **Secrétariat de la Mairie de SIROS, uniquement pour la semaine de la rentrée scolaire :**

	Garderie du matin	cantine	Garderie après l'enseignement	Périscolaire du mardi (récré'vasion)	Périscolaire du jeudi (récréa' danse)
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI 12H-12H30					
JEUDI					
VENDREDI					

**Les inscriptions pour les semaines suivantes de l'année scolaire seront à effectuer auprès du personnel chargé de la garderie.**

D'autre part, nous vous informons que vos enfants seront encadrés cette année par **Marion PRACHE, Patricia CROUZET et Félismina CERQUEIRA DE ALMEIDA** pour toutes les activités hors enseignement.

**La Commission d'Education sous couvert de Monsieur le Maire**